



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 ct. P. B., par trimestre pour Liège et de 5 flor. 67 ct. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume. On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 15 mai. — M. Peel a donné hier un grand dîner aux membres de l'ancien ministère.

— M. Canning a eu hier une audience du roi. Le marquis de Lansdown a eu samedi dernier une entrevue avec le ministre.

— Les journaux ministériels annoncent la création de plusieurs feuilles, dans lesquelles le nouveau ministère est attaqué avec la plus grande violence.

— M. Hume a demandé à la chambre des communes dans la séance d'hier, qu'elle sollicitât la couronne de ne pas créer pairs, des individus trop pauvres pour soutenir cette dignité.

M. Canning a répondu qu'il n'entrerait point dans les intentions du roi de créer de nouveaux pairs.

La chambre s'est formée ensuite en comité des subsides ; différents articles du budget proposé par le gouvernement ont été adoptés.

— Dans la chambre des pairs, le marquis de Londonderry a développé une motion qui a pour objet une adresse à S. M. pour la prier de vouloir bien ordonner, qu'il soit soumis à la chambre un compte détaillé des dépenses pour le service diplomatique depuis le 5 janvier 1817, jusqu'à présent.

Plusieurs résolutions relatives à cette motion ont été adoptées. Dans la même séance, le comte Malmesbury s'est déclaré en faveur du nouveau ministère.

— Les journaux de Bogota qui vont jusqu'au 15 mars, contiennent des nouvelles de Lima fort récentes et en même tems d'un haut intérêt, ainsi que plusieurs pièces officielles qui y ont été publiées. En voici un sommaire : Bustamente, le nouveau commandant en chef de l'armée auxiliaire du Pérou, a adressé une lettre au vice-président de Colombie. Elle est datée de Lima le 28 janvier, et précise les circonstances qui ont amené l'insurrection du 26 de ce mois, et dont on connaît déjà quelques détails ; le général fait connaître ses motifs pour avoir fait arrêter et conduire sous escorte en Colombie environ 150 officiers de l'armée auxiliaire, parmi lesquels se trouvent le général en chef Jacinto Lara et le général Artero Sandes.

On ne voit pas trop quel a été le but de cette insurrection, mais il paraît qu'elle tendait à renverser les plans de Bolivar avant son départ du Pérou pour la Colombie, et principalement à détruire la nouvelle constitution de Bolivia ou le Bas-Pérou.

Par suite de bruits semés à Lima, que la constitution de Bolivia n'était point valide, comme n'ayant pas été adoptée par le peuple, le conseil municipal de Lima s'est assemblé et a publié une déclaration, laquelle a été suivie d'un décret du président du conseil du gouvernement, don Andres Santa-Cruz, qui convoque un congrès général pour le 1<sup>er</sup> mai.

Ce congrès doit rédiger une constitution conforme aux vœux du peuple du Pérou et élire un président et un vice-président, et peut-être résultera-t-il de cette décision que le haut et le bas Pérou se réuniront de nouveau sous la même forme de gouvernement ou que la constitution de Bolivia sera confirmée, et que le congrès déclarera sa séparation d'avec les autres provinces. Cependant on pensait à Bogota que l'acte du conseil municipal de Lima avait mis un terme à la république de Bolivia.

Le sénat colombien n'ayant pas réuni un nombre suffisant de membres, la résignation de Bolivar n'a pu lui être soumise. On croyait que cette question importante serait décidée dans la séance du 24 mars.

D'après les estimations pour le service de 1827, les dépenses de Colombie seront au-delà de 6 millions de dollars moindres que l'année dernière.

### FRANCE.

Paris, 16 mai. — Le cours de M. Récamier a eu lieu aujourd'hui : il a été troublé au commencement par quelques rumeurs. Le bruit s'étant répandu parmi les jeunes gens qu'il y avait dans l'auditoire beaucoup d'espions de police, et que Viennet même s'y trouvait, les cris *A bas les mouchards ! A bas les jésuites !* s'élevèrent de toutes parts. Enfin, ces cris s'appaisèrent, et le professeur fut écouté avec assez d'attention jusqu'à la fin de sa leçon. Mais quand les élèves sortirent du cours, ils trouvèrent la cour remplie d'agens de police et de gendarmes.

Ces précautions excitèrent des murmures et des sifflets, et aussitôt trois jeunes gens furent violemment saisis malgré les réclamations de leurs camarades, et jetés dans un fiacre pour être conduits à la préfecture de police. La foule des étudiants suivit le fiacre qui emmenait les trois prisonniers, en faisant entendre le cri : *à bas les jésuites !* qui était répété sur leur passage. Enfin, arrivés au pont Saint-Michel, une soixantaine de gendarmes chargèrent à travers la foule, culbutant tout ce qu'ils rencontraient, et galopant jusque sur les trottoirs exclusivement réservés aux piétons.

On assure que quelques personnes ont été atteintes de coups de sabres. Un jeune homme fut encore arrêté dans cette bagarre et conduit à la préfecture de police. Cependant cette charge ne dissipa point la foule. Quelques instans après, M. Récamier passant en cabriolet sur le pont Saint-Michel, fut reconnu par des élèves qui l'invitèrent à descendre de voiture pour venir avec eux réclamer leurs camarades arrêtés. M. Récamier ayant mis pied à terre, se rendit avec les élèves qui l'entouraient à la préfecture de police. Ce tumulte avait fait fermer les boutiques dans le quartier. Des groupes nombreux restèrent pendant long-temps sur le pont Saint-Michel et le quai des orfèvres. Des individus, qui circulaient dans la foule, disaient que les jeunes gens avaient été mis en liberté, sans doute pour engager les rassemblements à se disperser, car cette nouvelle ne s'est point confirmée ce soir.

Loin de là, nous venons d'être informés que les charges ont continué jusqu'à neuf heures, et que quelques jeunes gens, plutôt que de se laisser arrêter ou sabrer par les gendarmes, se sont précipités dans la Seine, un ou deux y ont, dit-on, trouvé la mort. On ajoute qu'un gendarme a été vu, poursuivant à cheval jusque dans la rivière un jeune homme qu'il n'avait pu atteindre. Nous apprendrons demain toute la vérité sur cette déplorable scène.

[Courrier.]

— Il est question d'une nouvelle organisation de la Sorbonne, de l'École de droit, du Collège de France et de l'École de médecine. On parle aussi de transférer plusieurs de ces écoles dans des villes de département.

— M. l'abbé Monchy, prêchant dans l'église de Mantès, à la grand'messe, le dimanche 6 de ce mois, s'est exprimé en ces termes :

« Il me reste encore un mot à vous dire. Je dois vous le dire, quand il devrait m'en coûter la vie. Je vais vous le dire, le voici : Point de salut pour le roi, ni pour les français, si la charte n'est abolie. »

— La recette du comité grec s'est élevée, du 8 avril au 11 mai 1827, à la somme de 18,642 francs. On remarque parmi les donateurs : M. le duc d'Orléans, 3000 fr. ; Mlle. d'Orléans, 3000 fr. ; le comité de Luxembourg, 2000 fr.

— Le comité grec établi à Genève a reçu, depuis le mois d'avril 1826 jusqu'au 31 décembre de la même année, 221,181 francs, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1827 au 31 mars, 16,000 fr. D'autre part M. Eynard a reçu 699,000 fr.

— Une lettre de Madrid du 8 Mai, arrivée par voie extraordinaire, contient ce qui suit :

« La conspiration d'Elvas est l'ouvrage de trois émissaires envoyés de Madrid, ayant à leur disposition 200,000 fr., et une imprimerie pour soulever la garnison et les provinces. Des individus, chargés de missions semblables se trouvent à Ciudad-Rodrigo et autres places, prêts à franchir les frontières pour hâter le dénouement des intrigues qu'ils ourdissent avec les mécontents du Portugal. »

Ces faits nouveaux viennent à l'appui d'une opinion que nous avons plusieurs fois émise : c'est qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité pour le Portugal constitutionnel à côté de l'Espagne apostolique ; que les Anglais se flatteraient vainement d'avoir triomphé de la révolte, tant qu'elle conservera son foyer en Espagne.

(Courrier.)

— Des dépêches de Lisbonne du 3 mai, arrivées par un courrier extraordinaire, annoncent les changemens suivans qui viennent de s'opérer dans le ministère :

Le marquis de Palmella, qui était ambassadeur à Londres, est nommé président du conseil et ministre de l'intérieur ; D. Francisco d'Ameida est conservé au ministère des affaires étrangères ; M. João Ferreira da Bolta Sampaio (qui fut chargé d'affaires à Paris du temps des cortès) est nommé ministre des finances ; M. Noronha est conservé à la marine ; M. S. Manha Dinn est ministre de la guerre ; D. Manuel de Portugal (aujourd'hui gouverneur de Madère, et nommé vice-roi à Goa) est ministre de la justice. Le comte de Vila Real ira à Londres remplacer M. de Palmella.

Séance du 15 Mai. L'ordre du jour est la discussion des articles du budget. Ministère de la justice, premier chapitre. — Administration centrale, 666,300 fr.

M. Bourdeau attaque l'institution des juges-auditeurs.

M. Peyronnet répond, longuement, il s'interrompt tout-à-coup, et se tourne vers M. Bertin-Devaux : Je crois, dit-il, que M. Bertin-Devaux me fait l'honneur de m'interrompre.

M. Bertin-Devaux : Je n'ai point eu l'honneur de parler à M. le garde-des-sceaux.

M. de Peyronnet : Je m'en félicite, Monsieur. Le ministre achève son discours.

M. Agier est appelé à la tribune. Il attaque quelques parties du discours que vient de prononcer le ministre de la justice.

M. de Peyronnet, de sa place, fait une observation à l'orateur.

M. Agier : Je ferai observer à M. le garde-des-sceaux que je ne l'ai point interrompu.

M. de Peyronnet : Vous vous trompez sur un fait.

M. le président : Je crois devoir rappeler l'article du règlement qui veut que nul orateur ne soit interrompu.

M. le garde des sceaux réclame la parole : M. Agier a dit qu'avant la restauration aucun conseiller-auditeur n'a été envoyé dans un tribunal de première instance ; j'affirme le contraire.

M. Agier (de sa place) : J'ai parlé des auditeurs attachés à la cour royale de Paris.

M. le garde-des-sceaux : Les particularités ne prouvent rien. Lorsque j'affirme un fait en présence de la France et de l'Europe entière, je crois mériter une entière confiance.

M. Petou vient proposer une réduction sur le traitement du ministre lui-même. [On rit.]

L'orateur développe sa proposition.

M. de Peyronnet expose qu'il n'aurait pas produit tout le bien qu'a fait son ministère, s'il n'eût été assisté de collaborateurs instruits ; que ces collaborateurs n'ont que 12,000 fr. de traitement, et qu'il a cru devoir leur en donner 15,000 fr. Un employé de son ministère ne recevait que 800 fr., il l'a augmenté de 200 fr. Après avoir passé en revue le personnel des employés de son ministère, il assure, la main sur la conscience, que la somme qu'on voudrait supprimer lui est nécessaire.

M. Peyronnet a fait l'éloge le plus touchant de ses employés, mais sans aborder la question de son traitement personnel.

On demande la clôture.

M. Benjamin Constant paraît à la tribune. [Au centre avec force : la clôture ! la clôture !]

« Si vous avez été attendris par le tableau que le ministre a offert, dit-il, vous permettrez au moins qu'on rectifie ce qu'il y a de faux dans ce tableau. (Au centre. Non, non... la clôture !) La clôture, mise aux voix, est adoptée.

La réduction proposée par M. Petou est rejetée.

## PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 19 MAI.

A l'audience d'hier au soir les dépositions ayant été évacuées assez promptement, M. l'avocat-général de Warzee d'Hermalle a pris sur le champ la parole pour soutenir la culpabilité du curé Dondlinger sur les deux chefs de prévention.

M<sup>e</sup> Van Hulst a plaidé ce matin et conclu à l'acquiescement de son client. Le ministère public n'a fait qu'une courte réplique à laquelle l'avocat n'a répondu que quelques mots. La cour après dix minutes de délibération est rentrée pour prononcer l'acquiescement du prévenu. Les paysans de Sélange qui étaient venus déposer tant à charge qu'à décharge se sont aussitôt pressés autour de leur curé et de son défenseur, pour témoigner la joie qu'ils éprouvaient.

— Des nouvelles de Vienne du 8 mai, portent que beaucoup de personnes continuaient de croire à une guerre imminente entre la Russie et la Porte, par suite du refus qu'a fait cette dernière puissance d'accepter l'intervention de la Russie, dans les affaires grecques.

## TRAVAUX PUBLICS.

Nous avons reçu ces jours passés une lettre signée le vieux flâneur, dont l'étendue ne nous a pas permis jusqu'à ce jour l'insertion.

Le vieux flâneur, après nous avoir adressé une longue série de pourquoi (1) relatifs aux travaux publics en suspens ou en mauvais état, en vient au mur d'eau qui s'est écroulé l'hiver dernier, près du moulin des enfans Pasque, en Bêche. Il combat l'opinion de l'habitant d'Outre-Meuse, qui a dernièrement publié une lettre dans notre journal sur la nécessité de réparer le plutôt possible le mur écroulé, sous peine d'exposer, l'hiver prochain, tout le quartier d'Outre-Meuse à une inondation.

« Je vais tâcher de répondre, dit le vieux flâneur, à l'auteur de l'article du 21 de ce mois, et le persuader qu'il n'y a pas de danger pour le quartier d'Outre-Meuse. Il craint, dit-il, une inondation pour ce quartier par suite d'une brèche que les grandes eaux de cette année ont faite au mur du Rempart près du moulin Pasque ; s'il en était ainsi, le zèle de cet habitant serait très-louable, car où nous en sommes n'y il a pas de mal d'aiguillonner un peu ceux qui ont entre les mains la direction des travaux de la ville, mais j'en suis bien fâché pour M. l'habitant d'Outre-Meuse, on ne peut être de son avis.

« Le mur qui est écroulé, n'est point un mur des remparts de la ville, comme on le dit, c'est tout simplement le mur du moulin Pasque ; si

(1) Nous pourrions revenir une autre fois sur les pourquoi. Mais nous aurions désiré que le vieux flâneur adoucît ce qu'il y a d'un peu trop atrabilaire dans ses expressions.

c'était un mur du rempart, ce ne serait point à la ville à le reconstruire, ce serait à l'administration du génie militaire, vu que les remparts de la ville sont cédés au gouvernement. Ce point était incontestable ; il y a eu erreur, pour ne pas dire autrement, de la part du comité des travaux publics, de croire que le moulin Pasque était la sauve-garde du quartier d'Outre-Meuse, et qu'il fallait le réparer aux frais de la ville.

« Le mur écroulé du jardin Pasque, soutient une languette de terre rapportée par la main de l'homme, elle a eu largeur dix aunes, elle divise un bras de la rivière en deux parties, pour former deux biez de moulins, celui Sausis et celui Pasque, lesquels biez ont encore de chaque côté un mur de soutènement ; ces deux biez formant un bras de rivière se trouvent bordés par une partie de chemin de la rue de Bêche et par les maisons et jardins particuliers qui se trouvent à droite et à gauche, leur largeur est pour l'un cinq aunes et pour l'autre neuf aunes, tandis que la décharge de ces deux biez, est au pont de Saint-Nicolas de quarante aunes de largeur. On conçoit qu'il ne peut y avoir aucun inconvénient de donner un libre passage à la rivière, vu que le pont Saint-Nicolas est suffisamment large et en rapport avec l'entrée de cette branche de rivière débarrassée du moulin et du jardin ou digue qui fait refluer les eaux, et occasionne de forts courants.

« La languette de terre revêtue en maçonnerie qui est, nous dit-on, le palladium du quartier d'Outre-Meuse, n'est donc qu'un barrage ou digue pour former les deux biez des moulins de Sausis et de celui Pasque ; or on sait que plus on retreint une rivière et plus elle creuse le terrain, elle prend en profondeur ce qu'on lui ôte en largeur, et c'est ce qui est arrivé ici, l'eau a fouillé le terrain sous les murs, et ils ont croulés. L'année prochaine ils crouleront encore, et ainsi d'année en année, il est bon de dire que les meuniers ont facilité l'écroulement du mur en curant leur biez.

« D'après l'état des lieux, il faut rendre à la rivière une largeur convenable, pour que les eaux puissent s'écouler facilement ; le moulin Pasque avec son jardin peut être abandonné à lui-même, sans danger pour le quartier ; la ville ne doit être aucunement tenue à faire passer l'eau par ce moulin ; si le moulin ne se trouvait pas là l'eau aurait un passage plus libre et s'écroulerait facilement par le pont St. Nicolas ; par conséquent le comité des travaux publics a eu tort de disposer des deniers de la ville pour reconstruire le mur du moulin Pasque, lequel mur soutenant la maison du moulin est une propriété privée, qui ne doit pas être entretenue, ni conservée aux dépens des revenus publics ; que sa destruction partielle ou totale, n'offre aucun danger pour le quartier d'Outre-Meuse, que de plus l'état des lieux exige qu'il soit détruit, ainsi que le bout de jardin dont on veut si adroitement faire reconstruire le mur, je puis sans craindre d'être démenti en appeler aux architectes et ingénieurs.

« En conséquence M. le meunier, si vous voulez que vos roues tournent, faites à vos frais ces ouvrages pour faire venir l'eau sur votre moulin. Si vous voulez planter des choux dans votre jardin, entretenez vos murs pour que l'eau ne vienne pas enlever la terre que vous y avez mise et croyez-moi, contentez-vous une autre fois de solliciter tout bas. »

Agrérez, etc.

N.

## COMMERCE.

## Manufacture de schalls de cachemires à Malines.

On annonce la formation à Malines d'une manufacture de schalls de cachemires à l'instar de ceux de l'Inde et autres ; tels que schalls découpés connus sous le nom de cachemires français, schalls soie et laine, schall soie et coton, et par suite des tissus unis de cachemires et de mérinos, ainsi que toutes sortes d'étoffes de nouveautés, qui présenteraient des avantages à la société, sous la direction et gestion de Mrs. Bauson et Wurmsier, associés et créateurs de ladite société.

« Au milieu des nombreuses et importantes fabriques que le royaume de Pays-Bas voit fleurir dans son sein, l'on regrette avec raison, dit le prospectus que nous avons sous les yeux, de voir le Belge si industrieux, demeurant, sous le rapport des schalls de cachemires et autres, tributaire de la France, de l'Angleterre et de l'Inde.

« Pleins d'espoir dans la haute bienveillance d'un Monarque, qui accueille et protège tout ce qui est grand, beau et utile, les sieurs Bauson et Wurmsier concourent le projet d'établir, dans les Pays-Bas, une manufacture de schalls en tous genres.

« Leurs espérances ne furent point déçues ; ayant mis sous les yeux de S. M., dans une audience particulière qu'elle a daigné leur accorder le 29 janvier dernier, l'aperçu des avantages importants que l'état et le commerce retireraient de cette manufacture, non-seulement l'autorisation royale de former cet établissement, sous la protection du gouvernement, leur fut accordée, mais encore par un arrêté royal du 4 de ce mois, S. M. daigna déclarer que les fonds destinés à l'encouragement de l'industrie nationale, seraient intéressés, à concurrence de quarante actions de 2,500 florins des Pays-Bas chaque, dans la société en commandite par actions, qu'ils venaient de former pour la création de cet établissement ; et elle nomma son commissaire pour veiller aux intérêts du Gouvernement dans cette entreprise, M. Vanvelsen, commissaire de district à Malines. »

BOURSE DE PARIS, du 16 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 100 fr. 45 cent. — 4 1/2 p. 0/0, juis 00 fr 00 cent. — Rentes 3 p. 00, jous. du 22 décembre, 70 45. — Action de la banque, 2025 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 56 1/4 c. Emprunt d'Haiti, 66 00.

BOURSE D'ANVERS, du 18 mai. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt. Obl. du syndicat, 4 1/2 d'intérêt. Remboursables, 2 1/2 d'int. Act. de la soc. comm. 4 1/2 d'int., 83 3/4.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 17 mai. — Dette active, 5 1/2 d'int. Différée, 107 1/2 Bil de change, 17 1/2 18. Synd. 95 3/4. Act. Dito 00. Act. de soc. comm. 88 1/2 3/4 89 88 7/8.

\* \* Les taxes du PAIN à Liège du 19 mai, sont les mêmes que la semaine dernière.

ETAT CIVIL du 18 mai. — Naissances, 3 garç., 4 filles.

Décès : 1 fille, 2 hommes, 1 femme ; savoir :

Gerard George, âgé de 74 ans 6 mois et 6 jours, armurier, rue au Préai, n. 339, époux d'Anne Jeanne Riga.

Jean Hubert Foret ; âgé de 65 ans et 6 mois, serrurier, rue Lulai des Jésuites, n. 232, veuf de Marie Joseph Henkart.

Marie Jeanne Florkin, âgée de 63 ans 8 mois et 15 jours, sans profession, faubourg d'Amercoeur, n. 129.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente au Bureau de cette Feuille :

Fragmens philosophiques, par V. Cousin. — Esquisses de philosophie morale, par Dugald Stewart; trad. par T. Jouffroy, ancien-maître des conférences à l'école normale, l'un des rédacteurs du *Globe*. — Histoire comparée des systèmes de philosophie, par de Gerando. — Du perfectionnement moral, par le même. — Mélanges de morale, par Franklin. — Elémens de morale, par Ch. Renouard. — De la philosophie morale, par Roz. — L'industrie et la morale, par Dunoyer. — Histoire de la conquête des normands, par A. Thierry. — Histoire de la révolution française, par Thiers et Bodin. — Essai sur l'histoire de France, par Guizot. — Tableau chronologique de l'histoire de France. — Manuel de l'histoire allemande, par Héreen. — Théâtre de Goëthe. — Recueil de morceaux de littérature allemande. — Théâtre de Clara-Gazul. — Les Barricades, par P. de Vigny, l'un des rédacteurs du *Globe*. — Les états de Blois, par le même. — Proverbes dramatiques de Leclercq, édition in-8° in-32. — Les soirées de Neuilly. — De l'opéra en France, par Castil-Blaze. — OEuvres de Byron, de Scott, de Th. Moore. — Classiques français, éditions in-8°, in-18, in-32.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE à la Boverie.

DIMANCHE prochain GRANDE HARMONIE, suivi d'un feu d'artifice et d'ILLUMINATION.

SALLE DES DRAPIERS, RUE FÉRONSTRÉE.

M. Vanhoesenbergh, encouragé par les habitans de la ville de Valenciennes, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera dimanche et lundi 20 et 21 du courant, quelques représentations nouvelles qui ont été fort applaudies dans tous les lieux où elles ont été représentées. Il espère contenter les nombreux amateurs de son spectacle, ainsi que du grand Cosmorama royal, au même lieu, avec changemens de vues, à voir depuis 4 heures jusqu'à 10 heures du soir. Le prix d'entrée à 15 cents.

Incessamment la clôture. (186)

Janin tenant le grand hôtel des bains et celui de la Cour de Valenciennes, à Chaudfontaine a l'honneur d'informer le public, que les deux Hôtels réunissent toutes les facilités de faire usage des eaux saluaires de Chaudfontaine, étant les plus à proximité des bains.

On trouve dans ces deux hôtels : table d'hôte bien servie, tables particulières, vins, café et liqueurs de première qualité, appartemens bien garnis, cour, écurie et jardin, au service des personnes qui lui feront l'honneur de descendre chez eux.

Le charabanc du sieur Caré part tous les jours de l'hôtel des Bains à 7 heures du matin et à une heure de relevée : prix des places 47 cents; pour la facilité du public on pourra retenir des places chez la veuve Donay, rue Souverainpont, ainsi que chez M. Caré, n. 429, rue sur Meuse.

On se trouve à vendre au même n.°, quatre cents de cinctuaires de buffle, une quantité de bois d'ébène, et une très-belle encre. (188)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. de Blonden, hôtel d'Angleterre, à Chaudfontaine, a l'honneur d'informer que l'ouverture de son nouvel hôtel aura lieu dimanche prochain 20 courant; il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui lui feront l'honneur de descendre chez lui.

Le même fera partir tous les jours de l'hôtel de France des voitures pour Chaudfontaine, une calèche élégante et bien suspendue. (160)

M. H. Demonceau, commissionnaire en marchandises, sur la Meuse, n. 1093, a reçu une partie de véritables nankins de Chine. Chez le même on trouve un dépôt considérable de toiles de cotonnant, à prix fixe.

A PRIX FIXE.

Dépôt considérable de draps de toutes couleurs et de toutes qualités, chez F. Gasqy, rue Féronstrée, n. 584, qu'il vend au détail aux prix les plus modérés. (212)

Deribeaucourt, rue Neuvice, au Sauveteur, achète couronnes, médailles et toutes monnaies quelconques.

Quartier indépendant à louer avec l'agrément d'un jardin, au Sauveteur, personnes tranquilles sans enfans, faub. Vivegnis, n. 412 bis (56)

À louer un bel appartement garni au rez-de-chaussée, rue de Valenciennes, n. 40, à Liège. (434)

À louer présentement une belle maison de campagne en bon état, couverte en ardoises, ayant cinq pièces au rez-de-chaussée, tant au premier étage, avec remise, écurie, cour et jardin, située près de la Meuse, rive gauche, à dix kilomètres de Valenciennes, on pourrait y ajouter des prairies pour deux vaches, si on le désire. S'adresser rue Grande Tour, n. 86 à Liège.

Appartemens, avec cour, cuisine, caves, greniers, fontaine, à louer, rue Barbe d'Or, n. 1040, à Valenciennes. S'adresser à la Goffe, n. 1022. (1347)

Grand magasin de soieries et nouveautés de la Petite Comédie de Paris, débarré Hôtel de France, chez M. Lesjeune-Blondin, derrière l'église Saint-Denis, jusqu'au 30 du présent mois.

L'on vient de recevoir audit magasin une partie de schals longs en cachemire à galerie et coin, ce qu'il y a de plus nouveau, au prix de 20 florins, d'écarrés 274 fond plein à bordure à 7 fl. 50 cents; une partie d'étoffes nouvelles pour gilets depuis 50 cents jusqu'à 2 fl. 50 c.; d'écarrés pour pantalon à 3 fl. le pantalon, véritable nankins des Indes à 3 fl. la pièce, grande largeur; foulards d'écarrés en 524 tons jolis dessous à 10 fl. la pièce de sept monchoirs, le tout première fraîcheur et bien au-dessous des prix courants. (187)

Mme. George, de Bruxelles, a l'honneur de donner avis de son arrivée en cette ville, et qu'elle continué comme les autres années à faire des échanges contre de vieux effets, linges, soieries antiques, bijouteries, et tout ce qui se présente. Tient un bel assortiment de soieries, schals de Lyon, coton Suisse imprimé, percale, bazin, toile d'Ecosse; cravatte, mousseline unie et brodée, pour meubles, etc. Elle se transportera chez les personnes qui lui feront l'honneur de la demander. Elle est logée à l'hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont. (158)

Au n. 795, rue Basse Sauvenière on vient de recevoir de la circassienne superfine 814 large, couleurs nouvelles pour pantalon et autre usage, du beau drap noir, chapeaux pour homme, des aiguilles à coudre: on vendra en détail et beaucoup au dessous du prix de fabrique. (185)

Louis Ghaye, fabricant de chapeaux, rue St. Séverin n. 3, ayant son magasin rue Vinave-d'Isle, n. 36, vient de recevoir un envoi de chapeaux en soie fabriqués sur feutre imperméable; ce nouveau procédé les rend de beaucoup supérieurs à ceux fabriqués sur tissus en paille. (174)

Au Protégé des amateurs, rue du Pont-d'Isle, n. 21, magasin de CHAPEAUX DE PARIS, à la mode, lissé et non lissé et autres imperméable, on y trouvera, des chapeaux gris d'un gris bien distingué, fait avec du vrai castor du Canada. Le prix de chaque qualité est très modéré. Assortiment de calottes en crin blanc, 1<sup>ère</sup> qualité, 3-7, idem crin Ecosse 3-7, idem couleur noire et autres etc., depuis 1-89 jusqu'à 2-36. (182)

J. D. Cléant, marchand chapelier et de nouveautés, a l'honneur d'informer le public qu'il est réassorti de chapeaux castor, provenant des meilleures fabriques de Paris et réunissant toutes les qualités désirables, ainsi que des chapeaux imperméables, brevetés par S. M. le roi des Pays-Bas. Il vient également de recevoir chapeaux: de soie de toute couleurs pour hommes et enfans, de 4 fl. 72 1/2 c. à 7 fl. 09 c.; chapeaux d'osier formes distinguées de 2 fl. 83 1/2 c. à 5 fl. 67 c.; un superbe assortiment de foulards des Indes et d'Allemagne, de 1 fl. 89 c. à 4 fl. 72 c.; écharpes, fichus; cravattes nouvelles et en soie noire de Lyon, gilets, étoffes pour pantalons, gants, bretelles, sacs, colliers et nouveautés en tous genres, un assortiment complet de casquettes les plus à la mode, sacs de nuit et boîtes à chapeaux en cuir pour le voyage, pantouffles pour les deux sexes à 94 c. la paire.

Nota. Il saisit l'occasion pour rappeler qu'il conserve et garantit les pelletteries. (183)

Dépôt de MM. Cogniet, frères de Paris.

P. Pironnet, marchand et fabricant de chapeaux, rue Crapeaurue, n. 801, à Verviers, a l'honneur de prévenir les personnes qui veulent bien l'honorer de leur confiance, qu'il vient de recevoir plusieurs assortiments de chapeaux, qui, sortant des meilleures fabriques de France et du royaume, se distinguent, par leur légèreté, l'élégance de leur forme et la beauté de leur fini; il les vend à un prix raisonnable. Il saisit cette occasion pour rappeler qu'il possède seul en cette ville le dépôt de MM. Cogniet, frères, de Paris, et pour prévenir que l'on ait à se défier des chapeaux portant cette adresse et ne sortant pas de chez lui, ces Messieurs viennent de lui adresser un nouvel envoi, forme Longchamps, de leur manufacture si renommée en Europe, pour la rare perfection de ses produits. L'on ne craint pas d'avancer qu'il ne laisseront rien à désirer. Il reçoit aussi tous les quinze jours des chapeaux en castor imperméable, de différentes qualités.

Il continue à faire confectionner des casquettes à la dernière mode. (148)

(294) A louer présentement un très beau jardin d'agrément, orné d'arbres étrangers et fruitiers, en plein rapport, avec une belle chambre, sise au faubourg St. Walburge, à côté du n. 10.

A vendre une jolie jument de race de Mecklembourg, prenant six ans, propre à la selle et au cabriolet.

S'adresser à M<sup>e</sup> Bertrand, notaire, placé St. Pierre.

A vendre ou à échanger contre des propriétés rurales une grande maison à équipage entièrement neuve et bien décorée avec jardin et toutes commodités désirables, située rue du Séminaire, n. 314, s'y adresser, ou à J. Lucion-Judon, rue du Verd-Bois, n. 354 à Liège. (59)

Beau et grand quartier avec cuisine et café à louer pour 14 St-Jean, sur Meuse à l'Eau, n. 646 bis. (190)

À vendre un très beau cheval de selle et pouvant aller au cabriolet, de race étrangère, prenant cinq ans, garanti sans défaut et parfaitement anglisé. — Place derrière St. Paul, n. 450.

A vendre aussi au même n.°, plusieurs garnitures neuves de plateaux.

*Décret de demande en séparation de corps, emportant séparation de biens.*

En vertu de l'ordonnance et de l'autorisation rendues par M. *Opheven*, vice président du tribunal civil de première instance, séant à Liège, sous les dates des premier et quatorze mai 1827, enregistrées à Liège, les trois et seize du même mois, fol. 19, c. 5 et 33, c. 2. La dame Marie Simon, veuve en 1<sup>re</sup> nocces du sieur Étienne Guillaume, négociante, réalliée au sieur Jean Romenburg, domiciliée à Liège, rue des Escaliers de St-Pierre, a intenté son action en séparation de corps et de biens contre le susnommé Jean Romenburg, son mari, demeurant à Liège, par exploit du huissier Degueldre, en date du dix-sept mai 1827, enregistré à Liège le 18, de., fol. 4, 1<sup>o</sup> c. 5, vol. 246.

En conséquence, ladite dame Romenburg proteste d'attaquer de nullité tout ce que le susdit Romenburg se serait permis de faire antérieurement, au préjudice de son contrat de mariage, avec devant M<sup>e</sup>. *Bertrand*, notaire, à Liège, le 22 mars 1822, enregistré le lendemain, et en mépris de l'ordonnance susdatée.

Certifié conforme par moi, avoué, patentié pour 1826, art. 845, demeurant à Liège, rue Table de Pierre, n<sup>o</sup>. 495, sous-signé, constitué comme conseil particulier et occupant sur la demande en séparation de corps et de biens formée par la pré-nommée V<sup>e</sup>. Guillaume, demanderesse, contre ledit Romenburg, son mari.

Liège le 19 mai 1827.

F. G. COULON, avoué. (178)

Un homme seul, propriétaire d'une belle partie de draps, désirerait, trouver de suite une bonne maison, faisant dans cette partie, ou dans d'autres étolles en laine et y prendre la table et le logement. S'adresser par écrit sous les lettres V. P. rue Pont d'Isle, n. 837, à Liège.

( ) Le lundi 11 juin 1827, à 3 heures de relevé le notaire *Pâque*, exposera en vente aux enchères, en son étude, rue St-Hubert à Liège, une grande maison portant le n. 173 et l'enseigne du Cheval Blanc, et cinq autres petites maisons avec 21 perches 797 palmes de jardin arboré, situés rue Basse-Wez, au faubourg d'Amerœur, à Liège, joignant d'un côté à M. Collard et de l'autre à M. Foidard. Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

*P. H. Seronck*, peintre en bâtiment, domicilié au Pont-des-Arches, n. 955, à l'honneur de prévenir le public, qu'il travaille maintenant pour son compte, et qu'il fera tout son possible pour mériter la confiance.

( ) **VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

En vertu d'autorisation de justice, il sera procédé le jeudi 31 mai 1827 aux deux heures de relevé, au bureau de M. Bouhy, juge de paix, rue Platte-Pierre, n<sup>o</sup> 693 à Liège, par le ministère du notaire *Lambinon*, à la vente publique d'une belle propriété sise à Prayon, commune de Forêt, sur la grande route, à deux milles de Chaudfontaine.

La vente aura lieu d'abord en détail :

Le 1<sup>er</sup> Lot. Se compose d'un quartier de maître, d'un corps de ferme, d'une autre petite habitation avec jardin, vergers et terres, mesurant ensemble 4 bonniers 43 perches P.-B.

Plus 22 Lots de près, terres, trieux et bois, mesurant ensemble 17 bonniers 68 perches.

Ladite propriété d'une contenance totale de 22 bonniers 11 perches, sera ensuite exposée en masse. Elle réunit les avantages de la pêche et de la chasse et est propre à un commerce.

S'adresser pour la voir à la veuve Mathien, fermière, à Prayon et à MM. Lefebvre, rue derrière St-Denis, n<sup>o</sup> 639, à Liège et pour connaître les conditions et le cahier des charges à M. le juge de paix et au notaire *Lambinon*.

L'administration communale de Flémalle-Haute, informe le public qu'elle exposera au rabais le vendredi le 25 mai courant à 10 heures du matin, à la salle de ses séances, la reconstruction d'un four à chaux, situé à Flémalle-Haute, aux clauses et conditions, déposées à la mairie. (175)

Des pots de tabac de rencontre, à vendre au n. 27, rue des Mineurs. (153)

A louer pour la St. Jean prochaine, au n. 621, rue du Pot-d'Or, soit ensemble ou séparément, des appartemens au rez-de-chaussée et au premier. (166)

Beau quartier à louer avec la jouissance d'un jardin, Outre-Meuse, n. 511, rue Puits en Sock. [165]

Une maison avec jardin à louer rue Ste-Véronique, n. 669, tout de suite ou à la St-Jean. (181)

Maison à louer pour la St-Jean propre à tout commerce avec boulangerie, rue Hors Château, n. 437. S'adresser devant Saint Thomas, n. 283. (180)

Deux jolies chambres garnies à louer, rue St. Jean en Isle, n. 767. (155)

La V<sup>e</sup> *Charles*, née *Deneumoulin*, place St-Denis, n. 743, a reçu un assortiment de belle toile de Brabant, de toute largeur, ainsi que superfine de 414 et 413; lin de Flandre de toute qualité; huile épurée, chandelles de Brabant; fromage d'HoHande première qualité; le tout au plus juste prix. (847)

A louer pour la St. Jean prochain, au n. 621, rue du Pot-d'Or, plusieurs appartemens, soit au rez-de-chaussée ou au premier: au besoin on les réunirait ensemble. Il y a cave séparée et citerne.

(299) **LOTÉRIE ROYALE DES PAYS-BAS.**

D. *Mathias*, collecteur qualifié rue du Pont, n. 834, à Liège, rappelle aux porteurs de billets classiques, que le renouvellement doit être fait avant lundi prochain, jour du tirage: on peut toujours avoir des billets chez ledit collecteur et les autres agents de cette loterie où l'on délivre le plan gratis.

**PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE A VENDRE.**

Le château d'Alensberg, situé dans la commune de Moresnet province de Liège, dans un site varié et des plus agréables, susceptible de tous les embellissements, à deux milles de la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle, à 35 milles de la première, et 10 milles de la dernière de ces villes. Six fermes dépendantes dudit château, situées presque en un seul gazon dans ladite commune de Moresnet. La propriété consiste en 83 bonniers P.-B. en prairies et terres labourables, 10 bonniers P.-B. de bois, et environ 6 bonniers P.-B. en jardins, étangs et bâtiments; — trois des dites fermes pourront être vendues séparément on donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser pour les renseignements que l'on pourrait désirer et les conditions, au propriétaire, M. de Lasaulx, bourgmestre à Hergenrath, cercle d'Eupon, royaume de Prusse, ou au château d'Alensberg; ainsi qu'à M. Russel, notaire, à Borcelte, et à M. Emonts, avoué, à Liège. (57)

*r b* A vendre, avec grande facilité de paiement, ou à louer, un très belle propriété, située à Chokier, portant le n. 2, sur la grande route de Liège à Huy, au bord de la Meuse, composée d'un très beau corps de bâtiment, construit à la moderne, couvert en ardoises, ayant au rez-de-chaussée salle, salon, pièce à manger, cuisine, lavoir, pompe. Plus, 14 très belles pièces, tant au premier qu'au second étages; une très grande cour pour voiture, écurie pour plusieurs chevaux, étable, magasin, fournil, rang de cochons, très beaux greniers et belles caves, avec environ trois bonniers P. B. de jardin, verger, prairie et légumier, le tout entouré de murs garnis d'espaliers portant des fruits les plus exquis.

Cette belle propriété ne laisse rien à désirer, tant par la situation que par son utilité. Elle est propre à tout établissement quelconque; on pourrait même l'acquérir en partie meublée, si on le désirait. S'y adresser pour les conditions, ou à M. Devaux, notaire, Place-Verte, à Liège.

*Vente d'Immeubles.*

Mardi 22 mai 1827, à dix heures du matin, en la demeure de Joseph Papier, à Neumal, le notaire *Fraikin*, résidant à Chokier, procédera à la vente aux enchères publiques de quatre sixièmes indivis dans les immeubles suivants; savoir:

1<sup>o</sup> Une maison avec brasserie, cour, appendices et dépendances, jardin et prairie, le tout ne formant qu'un ensemble, de la contenance de 47 perches, située commune d'Oleye.

2. Deux bonniers 30 perches en plusieurs pièces, même commune d'Oleye.

3. Deux bonniers de terre labourables en sept pièces, en la commune de Bettincourt.

4. Un bonnier 67 perches, situé commune de Roelenge, divisé en six pièces.

5. Un bonnier 28 perches en trois pièces, commune de Waremme.

6. 31 Perches quinze aunes carrées, en quatre pièces, commune de Lantremange.

S'adresser audit notaire pour information. (161)

(263)

*Vente par Licitation.*

Le lundi vingt-un mai 1827, deux heures et demie de relevé, devant M. le juge de paix du quartier du Nord de Liège, en son bureau sis rue Neuvise, n. 939, à la requête des héritiers Léonard Léonard, et en vertu de jugement, M. *Keppenne*, notaire à Liège, procédera à la vente aux enchères d'une maison sise au faubourg Saint Léonard, à Liège, portant le numéro 112, avec jardin y appartenant d'une contenance d'environ 7 perches 26 aunes.

Le cahier des charges est déposé au bureau de paix, en l'étude de M<sup>e</sup> *Emonts*, avoué, et en celle dudit notaire.

( ) A vendre ou louer a pouvoir jouir dès à présent une belle grande maison, n. 596, rue Féroustrée, en cette ville, ayant porte cochère, cour, écurie, remise, de très grandes caves, et vastes magasins, avec issue sur la petite rue qui passe derrière, elle peut convenir à un rentier, un commissionnaire, et négociant en gros et en détail. S'adresser pour plus amples informations à M<sup>e</sup> *Boulangier*, notaire, à Liège, rue Hors Château, n. 448.

*r b* A louer dès à présent ou pour la Saint Jean prochain, un quartier formant maison, avec jardin, très-agréablement situé au quai d'Avroy, composé d'un grand salon, place à manger, 2 chambres dont une antichambre au premier, deux au second, grenier, cuisine avec lavoir à côté, grandes caves, cour et porte d'entrée particulière. S'adresser au n. 786, quai d'Avroy, les lundi et jeudi dans l'après-dîner.

A louer de suite une belle maison de campagne, ou quartier, situé à Amay, près de l'église, ayant vue sur la grande place d'Amay, qui est contiguë à la grande route de Liège à Huy, ayant salle, salon et cuisine au rez-de-chaussée, et cinq pièces au premier; belles caves et beaux greniers, jardins et terrasse, le tout garni des meilleurs fruits. S'adresser au propriétaire, Louis *Detrixhe*, audit Amay. (43)

Maison à louer pour le 24 juin en tout ou en partie, occupée par J. H. *Demonceau*, commissionnaire sur la Batte, n. 1093. (177)